

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Santé publique, vieillissement et politique du handicap</b>	<b>188</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le règlement budgétaire et financier,  
**VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

**ENTENDU** Maurice PERRION, Jean-Michel BUF, Sophie BRINGUY, Dominique AMIARD, Jean GOYCHMAN, Eric THOUZEAU, Catherine DEROCHE.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 620 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° 188 : "Santé publique, vieillissement et politique du handicap".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Elus absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD (non inscrits).

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs